

(1)

(N° 12).

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1879.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1880.

(Voir les N^{os} 87, X et 137, session 1878-1879, 6 et 11, session 1879-1880 de
la Chambre des Représentants et 4 du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron D'OVERSCHIE DE NEERYS-
SCHE, le Baron DE CONINCK, FLÉCHET, le Comte de LOOZ CORSWAREM,
VAN WILLIGEN et SACQUELEU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission a examiné le Budget de la Gendarmerie pour l'exercice de 1880; ce Budget qui s'élève à la somme de 3,488,200 francs, n'a donné lieu à aucune observation; toutefois, votre Commission est heureuse de pouvoir constater que, tenant compte des désirs exprimés, à plusieurs reprises, par des membres du Sénat, le Gouvernement a augmenté dans de notables proportions, l'effectif de ce corps d'élite; elle engage le Gouvernement à ne pas s'arrêter dans cette voie.

Votre Commission est unanime, Messieurs, à vous proposer l'adoption de ce Budget.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.

Le Rapporteur,
H. SACQUELEU.